



Nations Unies

ICCD/COP(13)/L.6



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. limitée
13 septembre 2017
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Treizième session

Ordos (Chine), 6-16 septembre 2017

Point 6 de l'ordre du jour

Programme et budget

Désignation d'un secrétariat de la Convention et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement : arrangements administratifs et services d'appui

Projet de décision soumis par le Président de la Conférence des Parties

La Conférence des Parties,

Rappelant les résolutions 52/198 du 18 décembre 1997 et 56/196 du 21 décembre 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le lien institutionnel et les arrangements administratifs connexes entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le secrétariat de la Convention, par lesquelles l'Assemblée générale a approuvé la décision 3/COP.1 concernant la désignation d'un secrétariat de la Convention et les dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement,

Approuve la reconduction pour une nouvelle période de cinq ans du lien institutionnel actuel et des arrangements administratifs connexes, que l'Assemblée générale et la Conférence des Parties réexamineront le 31 décembre 2023 au plus tard.

GE.17-15953 (F) 130917 130917



* 1 7 1 5 9 5 3 *

Merci de recycler

